

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE290

présenté par

M. Baupin, Mme Allain et Mme Bonneton

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'amendement permettant une diminution des loyers pour les catégories F et G.